

Approbation des lettres des avis favorable
et défavorable eRecours 2026-2027

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 12 mai 2026**

Délibération 2026/05/CFVU – 76

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les lettres des avis favorable et défavorable eRecours 2026-2027.

Toulouse, le 12 mai 2026



Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Toulouse, le «\$data.date»

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»
«\$data.adresseCandidat»

**La Présidente de
l'Université de Toulouse**

Objet : Demande de recours gracieux pour une inscription

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»,

Après instruction de votre dossier, j'ai le plaisir de vous faire savoir que vous avez reçu un avis Favorable pour la formation :

«\$data.LibelleFormation»

«#if(\$data.commentaireAvis)»

Commentaire : «\$data.commentaireAvis»«#end»

Je vous autorise à vous inscrire selon le calendrier et les modalités validés par l'université disponible sur <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives>

Sous réserve de l'obtention du diplôme ou titre d'accès à la formation demandée.

A défaut d'inscription dans les délais fixés, l'avis favorable à votre candidature ne pourra être maintenu et votre candidature sera retirée sur eRecours.

Cette décision est valable exclusivement pour la rentrée universitaire **2026/2027**.

«#if(\$showSignataire)»

Odile RAUZY

«\$data.libelleSignature»

Image de signature

Veillez ne pas y toucher,
celle-ci sera remplacée par
votre signature paramétrée
dans la commission

Si vous n'en avez pas, cette
image sera supprimée
automatiquement

«#end»

Vous êtes autorisé à vous inscrire (sous réserve de fournir les justificatifs demandés concernant l'accès à la formation). Aucune inscription ne sera possible en dehors du calendrier validé par l'université.

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Toulouse, le «\$data.date»

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»
«\$data.adresseCandidat»

**La Présidente de
l'Université de Toulouse**

Réglementation applicable :

- Pour tous les diplômés : Articles L712-2 et D612-2 à D612-8 du Code de l'Education : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence Professionnelle, Master.
- Articles D612-3 et D612-6 du Code de l'Education : délibération 2026/05/CFVU-76 du 12 mai 2026 portant adoption des calendriers des inscriptions administratives pour l'année 2026-2027.
- Licences : Article D612-3 du Code de l'Education, Article 4 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence.
- Masters : Délibération du Conseil d'administration 2025/12/CA-050 du 15 décembre 2025 portant adoption des capacités d'accueil en Master par mention et par parcours.
- Décision 2026-OR-01 de La Présidente portant proposition du calendrier des dates de dépôt des candidatures en vue d'une inscription à l'Université de Toulouse de la L2 au M2

Objet : Votre demande de recours

«\$data.nomPatCandidat» «\$data.prenomCandidat»,

J'ai bien pris connaissance de votre demande de recours gracieux par laquelle vous sollicitez l'autorisation de vous inscrire en :

«\$data.LibelleFormation»

Par mesure de bienveillance, j'ai décidé, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, d'examiner individuellement toutes les demandes gracieuses.

«\$data.motifRefus» «#if(\$data.commentaireAvis)»

Aussi, j'ai le regret de ne pas répondre favorablement à votre demande.

Je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

«#if(\$showSignataire)»

Odile RAUZY

«\$data.libelleSignature»

Image de signature

Veuillez ne pas y toucher,
celle-ci sera remplacée par
votre signature paramétrée
dans la commission

Si vous n'en avez pas, cette
image sera supprimée
automatiquement

Vous disposez, si vous le souhaitez, d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour effectuer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse soit en le déposant directement auprès dudit tribunal, soit par envoi postal avec accusé de réception, soit par télérecours via le site dédié « <https://www.telerecours.fr/> ».

«#end»